



**La Commission nationale anti-corruption a lancé la campagne de sensibilisation des « tout petits » ce 18 août 2021 au lycée bilingue de Deido.**

Le président de la Commission nationale anti-corruption (Conac), le révérend docteur Dieudonné Massi Gams a procédé, le mercredi 18 août 2021 au lycée bilingue de Deido, au lancement de la campagne « Rentrée scolaire 2021-2022 sans corruption », en présence des représentants du gouverneur du Littoral et du maire de la ville de Douala. Le choix de la région du Littoral et du département du Wouri pour le lancement de cette édition se justifie par le déséquilibre entre l'offre en infrastructures d'accueil et la forte demande, celle-ci croissant sans cesse depuis que les deux régions anglophones du Cameroun traversent une crise sociale ayant des répercussions sur l'activité scolaire voire académique. Or, selon le président de la Conac, cette forte affluence en matière d'inscription peut « pousser aux pots-de-vin, aux trafics d'influence, aux abus de pouvoir ou de fonction, à l'extorsion, au détriment du mérite et du respect des règles qui gouvernent les inscriptions et les réinscriptions scolaires »

La campagne va s'étendre aux autres régions du Cameroun et va se dérouler en deux phases. La première phase sera consacrée à la sensibilisation à travers la pose d'affiches et de plaques anti-corruption dans les établissements scolaires. Ce en droite ligne de l'article 13 du texte organique de la Conac, qui assigne à cette institution étatique une mission « d'éducation et de sensibilisation du public à la lutte contre la corruption » à travers des actions concrètes.

La deuxième phase, quant à elle, sera répressive. « Il sera question de recueillir toutes les dénonciations, d'effectuer les recoupements nécessaires et mettre à la disposition de la justice les personnes reconnues coupables des faits dénoncés », a expliqué Dieudonné Massi Gams. Le 09 février 2021 à Yoko, la Conac a lancé dans la même perspective une campagne de promotion de l'intégrité baptisée « Ce qui ne t'appartient pas, n'y touche pas ». Une action complémentaire de l'installation, en novembre 2020, des clubs de l'intégrité dans les institutions privées d'enseignement supérieur et la remobilisation des clubs existant dans les universités d'Etat à travers le pays.

Une analyse effectuée dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption élaborée en 2010 et validée par le gouvernement et les partenaires techniques en 2011, fait ressortir l'intensité de la corruption dans le secteur éducatif. Elle se situait alors à 7,16/10. Soit 6,4/10 pour l'Education de base, 7,5/10 pour les Enseignements secondaires, 7,8/10 pour l'Enseignement supérieur et 7,57/10 pour la Formation professionnelle. Parmi les pratiques pouvant expliquer ce niveau élevé de la corruption dans le secteur éducatif, l'on peut énumérer : le monnayage des recrutements, les promotions, les affectations et nominations ; le monnayage des notes ; le harcèlement sexuel ; la vente des épreuves ; les fausses certifications ; la falsification et la réduction des âges ; le trafic d'influence ; la tricherie ; le rançonnement des candidats ; la mauvaise gestion des frais d'Apee ; le détournement des biens de l'établissement ou encore la présence des établissements clandestins.

## **Le Jour**

---